

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1 Product identifier

Product name	Castrol Transmax Manual EP 80W-90
Product code	469702-DE04
SDS no.	469702
Product type	Liquid.

Use of the substance/ mixture	Manual transmission fluid For specific application advice see appropriate Technical Data Sheet or consult our company representative.
--	--

1.3 Details of the supplier of the safety data sheet

Supplier	Castrol Holdings Europe B.V., d'Arcyweg 76, 3198NA Europoort Rotterdam
	Castrol France SAS Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cergy-Pontoise, Cedex, 95863 +33 (0) 805 638 301
E-mail address	MSDSadvice@bp.com

1.4 Emergency telephone number

EMERGENCY TELEPHONE NUMBER	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte- Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9
	Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24
	Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

SECTION 2: Hazards identification

2.1 Classification of the substance or mixture

Product definition	Mixture
<u>Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]</u>	Not classified.

See sections 11 and 12 for more detailed information on health effects and symptoms and environmental hazards.

2.2 Label elements

Signal word	No signal word.
Hazard statements	No known significant effects or critical hazards.
<u>Precautionary statements</u>	
Prevention	Not applicable.
Response	Not applicable.
Storage	Not applicable.
Disposal	Not applicable.
Supplemental label elements	Contains Amines, C10-14-tert-alkyl. May produce an allergic reaction. Safety data sheet available on request.

EU Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Product name	Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code	469702-DE04	Page:	1/23
Version	2.01	Date of issue	15 January 2024	Format	Africa Northern (Africa Northern)
				Language	ENGLISH

SECTION 2: Hazards identification

Annex XVII - Restrictions on the manufacture, placing on the market and use of certain dangerous substances, mixtures and articles Not applicable.

Special packaging requirements

Containers to be fitted with child-resistant fastenings Not applicable.

Tactile warning of danger Not applicable.

2.3 Other hazards

Results of PBT and vPvB assessment Product does not meet the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII.

Product meets the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII This mixture does not contain any substances that are assessed to be a PBT or a vPvB.

Other hazards which do not result in classification Defatting to the skin.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.2 Mixtures

Product definition Mixture

Highly refined base oil (IP 346 DMSO extract < 3%). Proprietary performance additives.

Product/ingredient name	Identifiers	%	Classification	Specific Conc. Limits, M-factors and ATEs	Type
Amines, C10-14-tert-alkyl	REACH #: 01-2119456798-18 EC: 701-175-2 CAS: -	<0.1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ATE [Oral] = 500 mg/kg ATE [Dermal] = 300 mg/kg ATE [Inhalation (vapours)] = 0.5 mg/l M [Acute] = 1 M [Chronic] = 1	[1]

See Section 16 for the full text of the H statements declared above.

Type

[1] Substance classified with a health or environmental hazard

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

SECTION 4: First aid measures

4.1 Description of first aid measures

Eye contact

In case of contact, immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Eyelids should be held away from the eyeball to ensure thorough rinsing. Check for and remove any contact lenses. Get medical attention.

Skin contact

Wash skin thoroughly with soap and water or use recognised skin cleanser. Remove contaminated clothing and shoes. Wash clothing before reuse. Clean shoes thoroughly before reuse. Get medical attention if irritation develops.

Inhalation

If inhaled, remove to fresh air. Get medical attention if symptoms occur.

Ingestion

Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Get medical attention if symptoms occur.

Protection of first-aiders

No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation.

4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed

See Section 11 for more detailed information on health effects and symptoms.

Potential acute health effects

Inhalation

Vapour inhalation under ambient conditions is not normally a problem due to low vapour pressure.

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90

Product code 469702-DE04

Page: 2/23

Version 2.01 **Date of issue** 15 January 2024

Format Africa Northern (Africa Northern)

Language ENGLISH

SECTION 4: First aid measures

Ingestion	No known significant effects or critical hazards.
Skin contact	Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation.
Eye contact	No known significant effects or critical hazards.

Delayed and immediate effects as well as chronic effects from short and long-term exposure

Inhalation	Overexposure to the inhalation of airborne droplets or aerosols may cause irritation of the respiratory tract.
Ingestion	Ingestion of large quantities may cause nausea and diarrhoea.
Skin contact	Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis.
Eye contact	Potential risk of transient stinging or redness if accidental eye contact occurs.

4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Notes to physician	Treatment should in general be symptomatic and directed to relieving any effects.
---------------------------	---

SECTION 5: Firefighting measures

5.1 Extinguishing media

Suitable extinguishing media	In case of fire, use foam, dry chemical or carbon dioxide extinguisher or spray.
Unsuitable extinguishing media	Do not use water jet. The use of a water jet may cause the fire to spread by splashing the burning product.

5.2 Special hazards arising from the substance or mixture

Hazards from the substance or mixture	In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst.
Hazardous combustion products	Combustion products may include the following: carbon oxides (CO, CO ₂) (carbon monoxide, carbon dioxide) metal oxide/oxides

5.3 Advice for firefighters

Special precautions for fire-fighters	No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire.
Special protective equipment for fire-fighters	Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode. Clothing for fire-fighters (including helmets, protective boots and gloves) conforming to European standard EN 469 will provide a basic level of protection for chemical incidents.

SECTION 6: Accidental release measures

6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

For non-emergency personnel	No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Floors may be slippery; use care to avoid falling. Put on appropriate personal protective equipment.
For emergency responders	Entry into a confined space or poorly ventilated area contaminated with vapour, mist or fume is extremely hazardous without the correct respiratory protective equipment and a safe system of work. Wear self-contained breathing apparatus. Wear a suitable chemical protective suit. Chemical resistant boots. See also the information in "For non-emergency personnel".

6.2 Environmental precautions

Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused environmental pollution (sewers, waterways, soil or air).

6.3 Methods and material for containment and cleaning up

Small spill	Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Absorb with an inert material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.
Large spill	Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations. Dispose of via a licensed waste disposal contractor.

SECTION 6: Accidental release measures

6.4 Reference to other sections
 See Section 1 for emergency contact information.
 See Section 5 for firefighting measures.
 See Section 8 for information on appropriate personal protective equipment.
 See Section 12 for environmental precautions.
 See Section 13 for additional waste treatment information.

SECTION 7: Handling and storage

7.1 Precautions for safe handling

Protective measures
 Put on appropriate personal protective equipment.

Advice on general occupational hygiene
 Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Wash thoroughly after handling. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.

7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities
 Store in accordance with local regulations. Store in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10). Keep away from heat and direct sunlight. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Store and use only in equipment/containers designed for use with this product. Do not store in unlabelled containers.

Not suitable
 Prolonged exposure to elevated temperature

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1 Control parameters

Occupational exposure limits
 No exposure limit value known.

Whilst specific OELs for certain components may be shown in this section, other components may be present in any mist, vapour or dust produced. Therefore, the specific OELs may not be applicable to the product as a whole and are provided for guidance only.

Recommended monitoring procedures
 Reference should be made to monitoring standards, such as the following: European Standard EN 689 (Workplace atmospheres - Guidance for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents for comparison with limit values and measurement strategy) European Standard EN 14042 (Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents) European Standard EN 482 (Workplace atmospheres - General requirements for the performance of procedures for the measurement of chemical agents) Reference to national guidance documents for methods for the determination of hazardous substances will also be required.

Biological exposure indices

<u>Product/ingredient name</u>	<u>Exposure indices</u>
No exposure indices known.	

Derived No Effect Level
 No DNELs/DMELs available.

Predicted No Effect Concentration
 No PNECs available

8.2 Exposure controls

Appropriate engineering controls
 Provide exhaust ventilation or other engineering controls to keep the relevant airborne concentrations below their respective occupational exposure limits.
 All activities involving chemicals should be assessed for their risks to health, to ensure exposures are adequately controlled. Personal protective equipment should only be considered after other forms of control measures (e.g. engineering controls) have been suitably evaluated. Personal protective equipment should conform to appropriate standards, be suitable for use, be kept in good condition and properly maintained.
 Your supplier of personal protective equipment should be consulted for advice on selection and appropriate standards. For further information contact your national organisation for standards. The final choice of protective equipment will depend upon a risk assessment. It is important to ensure that all items of personal protective equipment are compatible.

Individual protection measures

Hygiene measures
 Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

Respiratory protection

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

The correct choice of respiratory protection depends upon the chemicals being handled, the conditions of work and use, and the condition of the respiratory equipment. Safety procedures should be developed for each intended application. Respiratory protection equipment should therefore be chosen in consultation with the supplier/manufacturer and with a full assessment of the working conditions.

Safety glasses with side shields.

[Eye/face protection](#)

[Skin protection](#)

[Hand protection](#)

General Information:

Because specific work environments and material handling practices vary, safety procedures should be developed for each intended application. The correct choice of protective gloves depends upon the chemicals being handled, and the conditions of work and use. Most gloves provide protection for only a limited time before they must be discarded and replaced (even the best chemically resistant gloves will break down after repeated chemical exposures).

Gloves should be chosen in consultation with the supplier / manufacturer and taking account of a full assessment of the working conditions.

Recommended: Nitrile gloves.

Breakthrough time:

Breakthrough time data are generated by glove manufacturers under laboratory test conditions and represent how long a glove can be expected to provide effective permeation resistance. It is important when following breakthrough time recommendations that actual workplace conditions are taken into account. Always consult with your glove supplier for up-to-date technical information on breakthrough times for the recommended glove type. Our recommendations on the selection of gloves are as follows:

Continuous contact:

Gloves with a minimum breakthrough time of 240 minutes, or >480 minutes if suitable gloves can be obtained.

If suitable gloves are not available to offer that level of protection, gloves with shorter breakthrough times may be acceptable as long as appropriate glove maintenance and replacement regimes are determined and adhered to.

Short-term / splash protection:

Recommended breakthrough times as above.

It is recognised that for short-term, transient exposures, gloves with shorter breakthrough times may commonly be used. Therefore, appropriate maintenance and replacement regimes must be determined and rigorously followed.

Glove Thickness:

For general applications, we recommend gloves with a thickness typically greater than 0.35 mm.

It should be emphasised that glove thickness is not necessarily a good predictor of glove resistance to a specific chemical, as the permeation efficiency of the glove will be dependent on the exact composition of the glove material. Therefore, glove selection should also be based on consideration of the task requirements and knowledge of breakthrough times.

Glove thickness may also vary depending on the glove manufacturer, the glove type and the glove model. Therefore, the manufacturers' technical data should always be taken into account to ensure selection of the most appropriate glove for the task.

Note: Depending on the activity being conducted, gloves of varying thickness may be required for specific tasks. For example:

- Thinner gloves (down to 0.1 mm or less) may be required where a high degree of manual dexterity is needed. However, these gloves are only likely to give short duration protection and would normally be just for single use applications, then disposed of.

- Thicker gloves (up to 3 mm or more) may be required where there is a mechanical (as well as a chemical) risk i.e. where there is abrasion or puncture potential.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

Skin and body

Use of protective clothing is good industrial practice. Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product. Cotton or polyester/cotton overalls will only provide protection against light superficial contamination that will not soak through to the skin. Overalls should be laundered on a regular basis. When the risk of skin exposure is high (e.g. when cleaning up spillages or if there is a risk of splashing) then chemical resistant aprons and/or impervious chemical suits and boots will be required.

Refer to standards:

Respiratory protection: EN 529
 Gloves: EN 420, EN 374
 Eye protection: EN 166
 Filtering half-mask: EN 149
 Filtering half-mask with valve: EN 405
 Half-mask: EN 140 plus filter
 Full-face mask: EN 136 plus filter
 Particulate filters: EN 143
 Gas/combined filters: EN 14387

Environmental exposure controls

Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance

Physical state Liquid.

Colour Amber.

Odour Not available.

Odour threshold Not available.

pH Not applicable.

Melting point/freezing point Not available.

Initial boiling point and boiling range Not available.

Pour point -30 °C

Flash point Open cup: 234°C (453.2°F) [Cleveland]

Evaporation rate Not available.

Flammability (solid, gas) Not available.

Lower and upper explosion limit Not available.

Vapour pressure

Ingredient name	Vapour Pressure at 20 °C		Vapour pressure at 50 °C	
	mm Hg	kPa	Method	mm Hg kPa
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	<0.08	<0.011	ASTM D 5191	
Residual oils (petroleum), solvent-dewaxed	<0.08	<0.011	ASTM D 5191	
Residual oils (petroleum), hydrotreated	<0.08	<0.011	ASTM D 5191	

Vapour density Not available.

Relative density Not available.

Density <1000 kg/m³ (<1 g/cm³) at 15°C

Solubility(ies)

Media	Result
water	Not soluble

Partition coefficient: n-octanol/water Not applicable.

Auto-ignition temperature Not available.

SECTION 9: Physical and chemical properties

Decomposition temperature	Not available.
Viscosity	Kinematic: 138.5 mm ² /s (138.5 cSt) at 40°C Kinematic: 13.8 to 14.2 mm ² /s (13.8 to 14.2 cSt) at 100°C
Explosive properties	Not available.
Oxidising properties	Not available.

9.2 Other information

No additional information.

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1 Reactivity	No specific test data available for this product. Refer to Conditions to avoid and Incompatible materials for additional information.
10.2 Chemical stability	The product is stable.
10.3 Possibility of hazardous reactions	Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur. Under normal conditions of storage and use, hazardous polymerisation will not occur.
10.4 Conditions to avoid	Avoid all possible sources of ignition (spark or flame).
10.5 Incompatible materials	Reactive or incompatible with the following materials: oxidising materials.
10.6 Hazardous decomposition products	Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Toxicological information

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Acute toxicity estimates

Product/ingredient name	Oral (mg/kg)	Dermal (mg/kg)	Inhalation (gases) (ppm)	Inhalation (vapours) (mg/l)	Inhalation (dusts and mists) (mg/l)
Amines, C10-14-tert-alkyl	500	300	N/A	0.5	N/A

Information on likely routes of exposure Routes of entry anticipated: Dermal, Inhalation, Eyes.

Potential acute health effects

Inhalation	Vapour inhalation under ambient conditions is not normally a problem due to low vapour pressure.
Ingestion	No known significant effects or critical hazards.
Skin contact	Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation.
Eye contact	No known significant effects or critical hazards.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Inhalation	May be harmful by inhalation if exposure to vapour, mists or fumes resulting from thermal decomposition products occurs.
Ingestion	No specific data.
Skin contact	Adverse symptoms may include the following: irritation dryness cracking
Eye contact	No specific data.

Delayed and immediate effects as well as chronic effects from short and long-term exposure

Inhalation	Overexposure to the inhalation of airborne droplets or aerosols may cause irritation of the respiratory tract.
Ingestion	Ingestion of large quantities may cause nausea and diarrhoea.
Skin contact	Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis.
Eye contact	Potential risk of transient stinging or redness if accidental eye contact occurs.

Potential chronic health effects

General	No known significant effects or critical hazards.
----------------	---

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 7/23
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)
		Language ENGLISH

SECTION 11: Toxicological information

Carcinogenicity No known significant effects or critical hazards.
Mutagenicity No known significant effects or critical hazards.
Developmental effects No known significant effects or critical hazards.
Fertility effects No known significant effects or critical hazards.

11.2 Information on other hazards

11.2.1 Endocrine disrupting properties

Not available.

Remarks - Endocrine disrupting properties for human health Summary/ Conclusion (All ingredients) Not available.

11.2.2 Other information

Not available.

SECTION 12: Ecological information

12.1 Toxicity

Environmental hazards Not classified as dangerous

12.2 Persistence and degradability

Expected to be biodegradable.

12.3 Bioaccumulative potential

This product is not expected to bioaccumulate through food chains in the environment.

12.4 Mobility in soil

Soil/water partition coefficient (K_{oc}) Not available.

Mobility Spillages may penetrate the soil causing ground water contamination.

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

Product does not meet the criteria for PBT or vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII.

12.6 Other adverse effects

Endocrine disrupting properties Not available.

Remarks - Endocrine disrupting properties for environment Summary/ Conclusion (All ingredients) Not available.

Other ecological information Spills may form a film on water surfaces causing physical damage to organisms. Oxygen transfer could also be impaired.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1 Waste treatment methods

Product

Methods of disposal Where possible, arrange for product to be recycled. Dispose of via an authorised person/ licensed waste disposal contractor in accordance with local regulations.

Hazardous waste Yes.

European waste catalogue (EWC)

Waste code	Waste designation
13 02 05*	mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils

However, deviation from the intended use and/or the presence of any potential contaminants may require an alternative waste disposal code to be assigned by the end user.

Packaging

Methods of disposal Where possible, arrange for product to be recycled. Dispose of via an authorised person/ licensed waste disposal contractor in accordance with local regulations.

SECTION 13: Disposal considerations

Special precautions This material and its container must be disposed of in a safe way. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Empty containers or liners may retain some product residues. Empty containers represent a fire hazard as they may contain flammable product residues and vapour. Never weld, solder or braze empty containers. Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

References Commission 2014/955/EU
Directive 2008/98/EC

SECTION 14: Transport information

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 UN number or ID number	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	-	-	-	-
14.3 Transport hazard class(es)	-	-	-	-
14.4 Packing group	-	-	-	-
14.5 Environmental hazards	No.	No.	No.	No.
Additional information	-	-	-	-

14.6 Special precautions for user Not available.

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments Not available.

SECTION 15: Regulatory information

15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

EU Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)
Annex XIV - List of substances subject to authorisation
Annex XIV

None of the components are listed.

Substances of very high concern

None of the components are listed.

Other regulations

REACH Status The company, as identified in Section 1, sells this product in the EU in compliance with the current requirements of REACH.

United States inventory (TSCA 8b) All components are active or exempted.

Australia inventory (AIC) All components are listed or exempted.

Canada inventory All components are listed or exempted.

China inventory (IECSC) All components are listed or exempted.

Japan inventory (CSCL) All components are listed or exempted.

Korea inventory (KECI) All components are listed or exempted.

Philippines inventory (PICCS) All components are listed or exempted.

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI) All components are listed or exempted.

Ozone depleting substances (1005/2009/EU)

Not listed.

SECTION 15: Regulatory information

Prior Informed Consent (PIC) (649/2012/EU)

Not listed.

Seveso Directive

This product is not controlled under the Seveso Directive.

National regulations

15.2 Chemical safety assessment

A Chemical Safety Assessment has been carried out for one or more of the substances within this mixture. A Chemical Safety Assessment has not been carried out for the mixture itself.

SECTION 16: Other information

Abbreviations and acronyms

ADN = European Provisions concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterway
 ADR = The European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
 ATE = Acute Toxicity Estimate
 BCF = Bioconcentration Factor
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]
 CSA = Chemical Safety Assessment
 CSR = Chemical Safety Report
 DMEL = Derived Minimal Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
 ES = Exposure Scenario
 EUH statement = CLP-specific Hazard statement
 EWC = European Waste Catalogue
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC = Intermediate Bulk Container
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods
 LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
 OECD = Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 PNEC = Predicted No Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation [Regulation (EC) No. 1907/2006]
 RID = The Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
 RRN = REACH Registration Number
 SADT = Self-Accelerating Decomposition Temperature
 SVHC = Substances of Very High Concern
 STOT-RE = Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure
 STOT-SE = Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure
 TWA = Time weighted average
 UN = United Nations
 UVCB = Complex hydrocarbon substance
 VOC = Volatile Organic Compound
 vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
 Varies = may contain one or more of the following 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4/ RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procedure used to derive the classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Not classified.	

History

Date of issue/ Date of revision 15/01/2024.
Date of previous issue 11/01/2024.

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 10/23
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)
		Language ENGLISH

SECTION 16: Other information

Prepared by Product Stewardship

Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

All reasonably practicable steps have been taken to ensure this data sheet and the health, safety and environmental information contained in it is accurate as of the date specified below. No warranty or representation, express or implied is made as to the accuracy or completeness of the data and information in this data sheet.

The data and advice given apply when the product is sold for the stated application or applications. You should not use the product other than for the stated application or applications without seeking advice from BP Group.

It is the user's obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. The BP Group shall not be responsible for any damage or injury resulting from use, other than the stated product use of the material, from any failure to adhere to recommendations, or from any hazards inherent in the nature of the material. Purchasers of the product for supply to a third party for use at work, have a duty to take all necessary steps to ensure that any person handling or using the product is provided with the information in this sheet. Employers have a duty to tell employees and others who may be affected of any hazards described in this sheet and of any precautions that should be taken. You can contact the BP Group to ensure that this document is the most current available. Alteration of this document is strictly prohibited.

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Castrol Transmax Manual EP 80W-90
469702-DE04
469702
Liquid.

Nom du produit
Code du produit
n° SDS
Type de produit

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Castrol Holdings Europe B.V.,
d'Arcyweg 76, 3198NA
Europoort
Rotterdam

Fournisseur

Castrol France SAS
Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 Avenue de l'Entreprise, Cergy-Pontoise,
Cedex, 95863
+33 (0) 805 638 301
MSDSadvice@bp.com

Adresse électronique

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA
Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de
Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10
Tél 04 72 11 69 11 - Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème
étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03
Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-
Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 11/23
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)
		Language ENGLISH

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Définition du produit

[Classification selon le Règlement \(CE\) n° 1272/2008 \[CLP/SGH\]](#)

Non classé.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas de mention d'avertissement.

Mention d'avertissement

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mentions de danger

[Conseils de prudence](#)

Non applicable.

Prévention

Non applicable.

Intervention

Non applicable.

Stockage

Non applicable.

Élimination

Contient amines tert-alkyles en C10-14. Peut produire une réaction allergique.

Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

supplémentaires

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

[Exigences d'emballages spéciaux](#)

Non applicable.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Non applicable.

Avertissement tactile de danger

2.3 Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Dégraisse la peau.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Définition du produit

Mélange

Huile de base hautement raffinée (IP 346 DMSO extrait < 3 %). Mélange d'additifs de performance.

Type	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Classification	%	Identifiants	Nom du produit/ composant
------	---	----------------	---	--------------	---------------------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[1]	ETA [oral] = 500 mg/kg	Acute Tox. 4, H302	<0.1	REACH #:	amines tert-alkyles en C10-14
	ETA [dermique] = 300 mg/kg	Acute Tox. 3, H311		01-2119456798-18	
	ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.5 mg/l	Acute Tox. 2, H330		CE: 701-175-2	
	M [aigu] = 1	Skin Corr. 1B, H314		CAS: -	
	M [chronique] = 1	Eye Dam. 1, H318			
		Skin Sens. 1A, H317			
		STOT SE 3, H335			
		Aquatic Acute 1, H400			
		Aquatic Chronic 1, H410			

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Inhalation

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche.

Protection des sauveteurs

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé

L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.

Inhalation

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec la peau

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Inhalation

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Ingestion

Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.

Contact avec la peau

Risque potentiel de piquûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Contact avec les yeux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

Note au médecin traitant

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 13/23
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)
		Language ENGLISH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxyde/oxydes de métal

Dangers dus à la substance ou au mélange

Produits de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Précautions spéciales pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Pour les non-secouristes

Pour les secouristes

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Petit déversement accidentel

Grand déversement accidentel

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**Mesures de protection
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Exposition prolongée à des températures élevées

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Non utilisables

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

[Limites d'exposition professionnelle](#)

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Procédures de surveillance recommandées

[Pas de niveau d'effet dérivé](#)

Aucune DNEL/DMEL disponible.

[Concentration prédite sans effet](#)

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Contrôles techniques appropriés

[Mesures de protection individuelle](#)

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des yeux/du visage

[Protection de la peau](#)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Informations générales:

Protection des mains

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.

Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Épaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.
 L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
 Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Peau et corps

- Protection respiratoire: EN 529
- Gants: EN 420, EN 374
- Protection des yeux: EN 166
- Demi-masque filtrant: EN 149
- Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
- Demi-masque: EN 140 plus filtre
- Masque intégral: EN 136 plus filtre
- Filtres à particules: EN 143
- Filtres à gaz/combinés: EN 14387

[Se référer aux normes :](#)

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Ambre.

Non disponible.

Non disponible.

Non applicable.

Non disponible.

Non disponible.

-30 °C

Vase ouvert: 234°C (453.2°F) [Cleveland]

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

<1000 kg/m³ (<1 g/cm³) à 15°C

Support	Résultat
eau	Non soluble

Non applicable.

Non disponible.

Non disponible.

Cinématique: 138.5 mm²/s (138.5 cSt) à 40°C

Cinématique: 13.8 à 14.2 mm²/s (13.8 à 14.2 cSt) à 100°C

Non disponible.

Non disponible.

État physique

Couleur

Odeur

Seuil olfactif

pH

Point de fusion/point de congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'écoulement

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Masse volumique

Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Viscosité

Propriétés explosives

Propriétés comburantes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

10.1 Réactivité

Le produit est stable.

10.2 Stabilité chimique

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.4 Conditions à éviter

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

10.5 Matières incompatibles

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
amines tert-alkyles en C10-14	500	300	N/A	0.5	N/A

Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne constitue normalement pas un problème en raison de la faible pression de vapeur.

Inhalation

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec la peau

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.

Inhalation

Aucune donnée spécifique.

Ingestion

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

Contact avec la peau

irritation

sécheresse

gerçure

Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Une surexposition à l'inhalation des gouttelettes en suspension dans l'air ou aux aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Inhalation

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Ingestion

Un contact prolongé ou répété peut entraîner un dessèchement de la peau et provoquer une irritation ou une dermatite.

Contact avec la peau

Risque potentiel de piqûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Contact avec les yeux

Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90

Product code 469702-DE04

Page: 18/23

Version 2.01 Date of issue 15 January 2024

Format Africa Northern (Africa Northern)

Language ENGLISH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
 Mutagénicité
 Effets sur le développement
 Effets sur la fertilité

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.
 Non disponible.

Remarks - Endocrine disrupting properties for human health Summary/ Conclusion (All ingredients)

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non classé comme dangereux

Dangers pour l'environnement

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Mobilité

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes
 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Remarks - Endocrine disrupting properties for environment Summary/ Conclusion (All ingredients)

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

Autres renseignements écologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.
 Oui.

Méthodes d'élimination des déchets
 Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

Désignation du déchet	Code de déchets
huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale	13 02 05*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Commission 2014/955/UE
Directive 2008/98/CE

Méthodes d'élimination des déchets

Précautions particulières

Références

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA	IMDG	ADN	ADR/RID	
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
-	-	-	-	14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
-	-	-	-	14.3 Classe(s) de danger pour le transport
-	-	-	-	14.4 Groupe d'emballage
Non.	Non.	Non.	Non.	14.5 Dangers pour l'environnement
-	-	-	-	Informations complémentaires

Non disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres réglementations

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Statut REACH

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire des substances chimiques d'Australie \(AICC\)](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire du Canada](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire des substances chimiques existantes en Chine \(IECSC\)](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire du Japon \(CSCL\)](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire de Corée \(KECI\)](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire des substances chimiques des Philippines \(PICCS\)](#)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Inventaire des substances chimiques de Taïwan \(TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory\)](#)

[Substances qui appauvrissent la couche d'ozone \(1005/2009/UE\)](#)

Non inscrit.

[Consentement préalable en connaissance de cause \(PIC\) \(649/2012/EU\)](#)

Non inscrit.

[Directive Seveso](#)

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

[Réglementations nationales](#)

[France](#)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

[Abréviations et acronymes](#)

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

SE = Scenario d'Exposition

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CED = Catalogue Européen des Déchets

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90

Product code 469702-DE04

Page: 21/23

Version 2.01 **Date of issue** 15 January 2024

Format Africa Northern (Africa Northern)

Language ENGLISH

RUBRIQUE 16: Autres informations

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

NU = Nations Unies

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

COV = Composés Organiques Volatils

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN

01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN

01-2119487081-40, 64741-96-4 / RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN

01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN

01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN

01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN

01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN

01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN

01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-2119555262-43, 72623-86-0 / RRN

01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Justification	Classification
Non classé.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Texte intégral des mentions H abrégées

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Historique

15/01/2024.

11/01/2024.

Product Stewardship

Date d'édition/ Date de révision

Date de la précédente édition

Élaborée par

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 22/23
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)
		Language ENGLISH

RUBRIQUE 16: Autres informations

vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Page 23 de 23	469702-DE04	Code du produit	Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Nom du produit		
FRANÇAIS	Langue	Afrique du Nord	(Afrique du Nord)	Format 15 Janvier 2024	Date d'édition 2.01	Version

Product name Castrol Transmax Manual EP 80W-90	Product code 469702-DE04	Page: 23/23	
Version 2.01	Date of issue 15 January 2024	Format Africa Northern (Africa Northern)	Language ENGLISH